



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **23**
Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **25/03/2024**

Date d'affichage : **29/03/2024**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 8 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **huit avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR	à	Marc Etienne LANSADE
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Isabelle BRUSSAT	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Christiane LARDAT

ABSENTS :

Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Christelle TAXI - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est proposé au conseil municipal d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 195 000 € et une subvention au CCAS pour un montant de 130 000 €.

Le détail de ces subventions figure à l'annexe B8 du budget de la commune.

N° 2024/04/08-12

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

N° 2024/04/08-12

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

Madame Danielle CERTIER en qualité de présidente du club du trèfle,

Madame Bernadette BOUCQUEY en qualité de présidente de l'association gymnastique volontaire,

Madame Isabelle FARNET-RISSO en qualité de secrétaire de l'association au bonheur des centenaires,

ainsi que Monsieur Patrick HERMIER en qualité de président de l'association familiale **ne prennent pas part au vote.**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'ALLOUER des subventions aux associations pour un montant de 195 000 €, conformément au détail figurant dans l'annexe B8 du budget de la commune,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

D'ALLOUER une subvention de 130 000 € au CCAS,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 21 POUR - 4 CONTRE** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.